

 **CELLULE SIGNAL-SPORTS**

Comment ça marche ?



CELLULE SIGNAL-SPORTS

QUEL TYPE DE VIOLENCES PUIS-JE SIGNALER À
SIGNAL-SPORTS



Signal-Sports traite de **TOUT** type de violences commises par un encadrant, dirigeant juge ou arbitre .



Si la cellule a été à l'origine créée pour recueillir les témoignages de violences à caractère sexiste et sexuel, Signal-Sports reçoit et traite aujourd'hui des signalements pour tout type de violences.



CELLULE SIGNAL-SPORTS

QUI PEUT ÉCRIRE À SIGNAL-SPORTS?

TOUTE PERSONNE peut écrire à Signal-Sports qu'elle soit **VICTIME, TÉMOIN** ou ayant eu **CONNAISSANCE** d'une situation de violence.

⊕ Les **ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES** dans l'aide aux victimes de violences peuvent également écrire à Signal-Sports.

→ signal-sports@sports.gouv.fr



CELLULE SIGNAL-SPORTS

COMMENT SIGNALER UNE SITUATION DE
VIOLENCE DONT JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN



L'adresse mail signal-sports@sports.gouv.fr
permet à la Cellule Signal-Sports de

RECUEILLIR LES TÉMOIGNAGES

de victimes et d'y apporter un

SUIVI ADAPTÉ en faisant le lien
avec autres acteurs du mouvement
sportif et les services de l'Etat.



CELLULE SIGNAL-SPORTS

À QUOI SERT LE SIGNALEMENT AUPRÈS DE
SIGNAL-SPORTS ? 

L'objectif de Signal-Sports est d'**ASSURER
LA PROTECTION**

des pratiquants en écartant les
personnes mises en cause pour faits
de violences.



En cas d'**URGENCE**, les mesures
d'éloignement du mis en cause peuvent
être prises en **24 HEURES**.

